



Leçon 15 : Le sacrement de pénitence (3)

À retenir par cœur

Qu'est-ce que la pénitence ?

La pénitence est un sacrement qui efface les péchés commis après le baptême.

Qu'est-ce qu'avoir la contrition ?

Avoir la contrition, c'est regretter sincèrement ses péchés avec la ferme résolution de ne plus recommencer.

Quand avez-vous la contrition parfaite ?

J'ai la contrition parfaite quand je regrette mes péchés, parce que le péché est une offense à Dieu infiniment bon, et qu'il a causé la mort de Notre-Seigneur.

Quand avez-vous la contrition imparfaite ?

J'ai la contrition imparfaite quand je regrette mes péchés par honte de les avoir commis, ou par crainte de l'enfer.

Récitez votre acte de contrition :

« Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence. »